

ASSEMBLEE GENERALE COMMISSION DES ARBITRES

PRIVAS 20 septembre 2013

1) Accueil:

- Je voudrais,
remercier pour leur présence
- M. Marc VALAYER, Président du CBD
 - M Alain DELICHERE Président du Secteur d'AUBENAS et Vice Président du CBD
 - MM GIFFON, GRAS, LARMANDE, MICHANIK, NIQUET, OZIL, TERRISSE, arbitres en activité
 - M MAURIN , Vice-Président du Secteur du TEIL
 - MM Michel BERTON et Robert MILLION, représentants du SCP PRIVAS

Excuser :

- M Marcel GINESTE, Trésorier Général du CBD
- M. André THOMAS, Secrétaire Général du CBD
- M. Gilbert CHAIZE, Président Délégué du CBD, Président du Secteur d'Annonay
- M. Claude COURTIAL, Président du Secteur de Lamastre
- M. Gabriel HILAIRE, Président du Secteur de PRIVAS
- M. Yves AUTHOUARD Président du Secteur de LE TEIL,
- M. Denis ESTIVAL Président du Secteur de JOYEUSE
- M. Tony STANCO, CTSD du CBD de l'Ardèche
- Mme TRACOULAT, VIALLE, MM BOUVERON, DUPIN, THEOULLIER, Arbitres en activité
- M René SAUTON Arbitre National honoraire
- M. Jean-Claude NOYERIE, Président des Arbitres du CBD de la Drôme retenus par ailleurs.

2) Commission d'Arbitrage et Amicale des Arbitres :

Je tiens tout d'abord à rappeler que, depuis trois saisons maintenant, deux instances sont maintenant bien différenciées : La Commission Départementale d'Arbitrage et l'Amicale des Arbitres.

La présente réunion est celle de la Commission Départementale d'Arbitrage, dont les membres sont désignés par le Président du CBD, (pour rappel : Président : B. DUMOULIN ; Président Délégué : J-M OZIL ; Secrétaire : R. SAUTON ; Membre : M. GIFFON) et dont le rôle est de préparer le Plan d'Arbitrage, de gérer les tenues et le matériel, et d'assurer le recrutement, la formation continue et l'évaluation des Arbitres.

C'est une réunion de travail à laquelle sont convoqués les Arbitres en activité et invités le Bureau Permanent du CBD, ainsi que les Présidents de Secteurs et de Commissions.

L'assemblée Générale de l'Amicale des Arbitres, à caractère familial et convivial se fera à une date ultérieure, sur convocation de son Président (Daniel TERRISSE) et de son Trésorier (Marc GIFFON). Je passe la parole quelques instants à son Président.

La journée conviviale et familiale des Arbitres de l'Ardèche est fixée au samedi 22 février 2014, lieu et modalités à définir par son Président : Daniel TERRISSE.

3) Retour sur la saison 2012-2013:

➤ Indisponibilité :

Notre collègue Eric CHANTRE est toujours en indisponibilité pour raisons médicales. Espérons qu'il puisse reprendre rapidement ses fonctions.

➤ Promotions:

Michel LARMANDE a été titularisé dans son grade d'Arbitre Départemental
Toutes nos félicitations à ce collègue.

➤ Incidents :

Pas d'incidents particuliers cette saison, si ce n'est une décision du Conseil Départemental de Discipline, frappée d'appel, suite à une altercation entre un joueur et un spectateur.

Je rappelle à cet égard qu'il convient de rédiger des rapports détaillés et précis, en se limitant aux FAITS. Ce rapport étant communiqué au joueur, s'il contient des inexactitudes, celui-ci aura beau jeu de les relever. L'absence de l'Arbitre concerné lors des réunions des instances disciplinaires semble aussi jouer en sa défaveur.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, pour les compétitions du groupe PROMOTION en particulier, clairvoyance, application du règlement parfois dans son esprit plutôt qu'à la lettre, avertissement verbal, n'excluent ni la fermeté ni l'autorité et peuvent parfois éviter que le relevé d'infractions, au départ bénignes, ne dégénère.

➤ Anomalies et propositions:

- Les ordres de missions de certains concours PROMOTION et même PROPAGANDES annulés n'ont pas été retournés au CBD ou à la FFSB. Cela entraîne à chaque fois des réclamations inutiles.

- En cas d'indisponibilité de dernière minute, vous devez systématiquement me prévenir. C'est moi qui prend la décision de vous faire remplacer ou pas, et par qui. Il est inadmissible de transmettre directement l'ordre de mission d'une compétition à un collègue sans en informer le Président de la Commission d'Arbitrage.

- Certains concours ont été annulés ou ramenés à 16 équipes trop tardivement. Cette saison encore, un collègue a été prévenu à 12h30 de l'annulation d'un concours qui devait débiter à 14h.

- Rappel de la décision du Comité Directeur de septembre 2012 : Si un arbitre était prévu pour un concours de 32 équipes, la compétition sera arbitrée, même si les Organisateurs la ramène à 16 équipes.

- Décision du Comité Directeur du 13 septembre 2013 :

Une amende forfaitaire de 35€ sera versée à la Commission Départementale des JEUNES par l'Organisateur si le Président de la Commission d'Arbitrage ou l'Arbitre concerné n'a pas été prévenu au moins 24 heures à l'avance que la compétition était annulée (sauf naturellement cas de force majeure). Si personne n'a été prévenu, outre cette amende les frais de déplacements AR seront exigés.

- **Suite aux délibérations de l'AG, il sera proposé au Comité Directeur du CBD de mars 2014 :**

• **De désigner systématiquement 2 Arbitres sur les compétitions basées sur 64 équipes.**

• **De passer l'indemnisation de la journée d'arbitrage de 40€ à 45€ à compter du 01/04/2014.**

- Les tenues en concours PROMOTION.

Rappel de la décision de la dernière AG : Une équipe qui n'est pas en tenue se verra accorder un délai de 10 minutes pour satisfaire à l'obligation réglementaire. A défaut elle sera disqualifiée. J'insiste sur la nécessité de cohérence. Ces mesures doivent être appliqués par tous les arbitres.

➤ Recyclage:

A nouveau cette journée a été suivie de façon satisfaisante. Pour la sixième fois, elle s'est déroulée avec nos collègues de la Drôme. La réactualisation des connaissances, les rappels du règlement, des directives d'arbitrage appliquées par tous, des échanges sur des situations vécues sont indispensables. Tout arbitre absent sans justificatif à cette réunion devra prendre ses responsabilités.

4) Modifications Réglementaires:

- Rappel des principales modifications du RS au 16/09/2013 (Document 1). Remise du document « Gestion des blessures ». Commentaires. Précisions.
- Pas de modifications du RTI

5) La Saison 2013-2014:

➤ Retour ; Disponibilité :

M. Gilles PETROD, Arbitre Départemental, reprend du service, après une remise à niveau effectuée par mes soins. Félicitations et Remerciements.

M. Francis NIQUET sera en indisponibilité pour raisons médicales jusqu'au 31/03/2014.

➤ Documents divers :

Ils sont distribués aux arbitres : « Déclaration de sinistre » (Document 2), « rapports » (Document 3 et 3 bis), « attestation sur l'honneur » (Document 4) **Rappel important : l'amende est ramenée à 5€ pour les concours PROMOTION du CBD 07**, les Jeunes (Document 5), les Féminines (Document 6) ; tenues vestimentaires (Document 7) ; Remplacements (Document 8).

➤ Liste des Collectifs Jeunes:

Valable pour toute la saison sportive 2013-2014, elle sera distribuée aux arbitres dès parution.

➤ Réunion de Mise à niveau et d'évaluation:

Organisée par les Commissions d'Arbitrage des 2 départements, elle aura lieu le samedi 8 mars 2014 à 9h 00, avec et nos collègues de la Drôme à Portes les Valence..

➤ A. G. de la Commission de l'Arbitrage:

Elle aura lieu à PRIVAS le vendredi 19 septembre 2014 à 17h précises suivi d'un repas.

C'est une réunion de travail à laquelle les arbitres sont convoqués. Le président du CBD, les Présidents de Secteurs et de Commissions y sont invités.

6) Les Effectifs:

Arbitres en activité :

Nationaux : 2 ; Régionaux : 6 ; Arbitres Départementaux : 6 (dont 1 n'arbitre pas les Clubs)

Le problème des effectifs reste toujours crucial, en particulier sur les Secteurs de PRIVAS, LAMASTRE, TOURNON et ANNONAY car, malgré le retour pour quelques missions de G. PETROD :

- M. BOUVERON ne peut pas effectuer, pour raisons médicales, de missions sous les boulodromes couverts.
- M. THEOULLIER n'effectuera que très peu de missions cette saison, car il s'investit dans une autre activité sportive.
- M CHANTRE reste en indisponibilité.

7) Le Recrutement:

Pour la saison 2012-2013, personne n'a fait acte de candidature à la formation, la situation est donc toujours préoccupante.

8) L'arbitrage en Clubs Sportifs:

Les principales dispositions réglementaires sont rappelées, ainsi que les dispositions pour l'arbitrage en N4. (Documents 9 et 10) et le nouveau document « gestion des blessures » (Doc 11).

9) Plan d'Arbitrage:

➤ PROPAGANDES MASCULINS : pour les arbitres Nationaux et Régionaux, en diminution (3 en moyenne). Planning joint (Doc 12)

Pour ces compétitions, les ordres de missions sont désormais envoyés **nominativement** par la FFSB, suivant un plan d'arbitrage que je dois lui adresser avant le 15 octobre. Je vous demande donc de m'indiquer vos indisponibilités par rapport aux plannings distribués, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 10 octobre, en proposant, dans la mesure du possible, la solution de remplacement (nom et accord d'un collègue que vous aurez contacté).

➤ CLUBS SPORTIFS : Planning joint (Document 13), Concernant cet arbitrage, merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport au planning prévu, en sachant qu'elles poseraient à chaque fois des problèmes difficiles, voire insolubles, dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 1 octobre afin que je n'établisse pas inutilement les ordres de missions.

➤ COMPETITIONS OFFICIELLES : (Eliminatoires de Secteurs et Fédéraux), merci de m'indiquer vos éventuelles indisponibilités par rapport aux plannings prévus, (Documents 14 et 15) dès aujourd'hui ou au plus tard pour le 1 mars 2014

S'il y a problème pour arbitrer un Propagande, un Eliminateur de Secteur ou un Fédéral, il faut me prévenir le plus rapidement possible, sinon: 3 ou 4 coups de téléphone pour trouver un nouvel arbitre; courriers à l'AS, au CBD, au nouvel arbitre, à la FFSB... que de temps et d'argent gaspillés!!

➤ COMPETITION JEUNES : Pour certaines d'entre elles, la présence d'un Arbitre est **OBLIGATOIRE** pour valider les qualifications de nos Jeunes à certains Championnats Régionaux ou Nationaux.

Les ordres de missions **SONT PRIORITAIRES** pour ces compétitions.

10) Divers:

➤ Tenues et matériels:

- Le Responsable est Marc GIFFON. Lui signaler les problèmes éventuels.
- Il y a toujours de gros problèmes pour obtenir du matériel, y compris pour les Arbitres Nationaux.

- Concernant les tenues, celles de 3^{ème} génération seront disponibles en cours de saison pour les Arbitres Régionaux et Départementaux. Les feuilles de commandes éventuelles sont distribuées (Documents 16 et 17)

➤ Le montant des indemnités d'Arbitrage est modifié par décision du Comité Directeur du CBD en date du 13/09/13 (Document 18)

➤ La répartition des compétitions est distribuée. (Document 19)

➤ A.G. de l'Amicale des Arbitres et journée familiale :

Elle est organisée par le Bureau de l'Amicale et réservée uniquement aux arbitres et à leur famille. Modalités, participation aux frais, date et lieu à définir par le Bureau.

BONNE SAISON SPORTIVE A TOUS

B. DUMOULIN 20 septembre 2013